



Sommaire

- 2 Communications de la Municipalité
- 4 Conseil communal du 23 juin 2014
- 6 Article Santé
- 7 Last minute CFF
- 7 Qualité des sacs blancs taxés
- 8 Pressing central
- 10 YFU cherche des familles d'accueil
- 10 Travaux publics
- 10 Un grand merci
- 11 Memento
- 11 Agenda de la commune
- 11 Jubilaires
- 12 Bus découvertes
- 12 Sélection du concours photo

Editorial

12 ans...

Yvan Rochat, Municipal



12 ans... déjà 12 ans durant lesquels séances, débats, rencontres, échanges, négociations, compromis, obligations, où satisfactions, plaisir, partage, écoute, joie, tristesse, peine, richesse, humilité ont fait le quotidien du temps passé à ce mandat qui prend fin...

C'est tout ce qui a fait l'intensité de ces années passées à la Muni... le tout couronné d'une extraordinaire collégialité !

De la complexité du système qui fait que les choses se passent, se réalisent... ou pas..., dans des délais qu'au niveau communal, on pourrait qualifier de long à raisonnable, selon le parcours infligé aux

dossiers par les services cantonaux...

Merci à la vie de m'avoir permis, en plus de mes obligations professionnelles et – ou sociétares, d'accomplir cette tâche "politique" si riche en rencontres et partage.

Merci à toutes les personnes qui s'engagent d'une manière ou d'une autre pour que l'ensemble de notre système fonctionne, plus ou moins bien, selon ses convictions ou ses attentes personnelles.

Une chose est sûre, tant qu'on n'y a pas "goûté" on ne peut pas savoir... alors... que tous ceux qui hésitent se lancent. Ils verront que rien n'est pareil vu de l'intérieur !

Concours photo



M. Loïc Devenoge a gagné le concours et reçoit un bon pour une carte journalière d'une valeur de CHF 35.-



Impressum

Editeur responsable

La Municipalité de Penthelaz

Mise en page

Joël Cavat

Comité de rédaction

Katherin Laffely, Joël Cavat

Correctrice

Claire Bourgeois

Impression

Imprimerie de Beaulieu SA

Adresse

Le Cancanier, Case postale 67,
1305 Penthelaz,
lecancanier@penthelaz.ch

Administration générale, finances, tourisme, police et service du feu

Isabelle Hautier Charrotton, syndique

Tout d'abord, je voudrais excuser l'absence de Mme Gay-Crosier, pour raisons de santé. J'ai été mise au courant des altercations qui se sont produites lors de la séance des groupes. J'ai été choquée et très peinée de constater ce manque de respect et de confiance, notamment envers le Commandant des pompiers et par lui, du SDIS Région Venoge tout entier. Je n'arrive pas à comprendre que vous puissiez mettre en doute leurs compétences et leur professionnalisme. A ma connaissance, leurs interventions, leurs décisions, n'ont jamais été prises à la légère et n'ont jamais mis en danger des personnes ou des biens. Ces mots ont aussi été adressés à la Municipalité. Je vous l'ai déjà dit : si vous estimez que nous sommes des incompetents, la place est à prendre ; nous ne sommes pas « vissés » à nos sièges.

Réfection des locaux sanitaires du Verger

Etant donné que l'ASICoPe a décidé de verser sa participation de CHF 55'000.-- en une seule fois, la Municipalité a renoncé à faire recours à l'emprunt pour la même somme.

Réservoir des Charrières

Au vu du résultat final de ce préavis (CHF 237'000.- de coûts nets) et des liquidités actuelles, la Municipalité renonce également à faire recours à l'emprunt. Le préavis sera toutefois amorti en 30 ans au travers du budget communal tel que prévu dans le préavis.

Projet Ensemble

La Municipalité vient de recevoir la facture pour la perte de mandat du bureau d'architecte Translocal. En effet, le lauréat du concours a, conformément à l'article 27.3 des normes SIA 142, droit à la moitié de la somme globale des prix si finalement le mandat ne lui est pas attribué. Selon le dernier calcul des quotes-parts du 4 juillet 2013, la partie à la charge de la commune était de 38,8 %.

Soit somme globale du concours	CHF 174'000.-- HT.
La 1/2	CHF 87'000.-- HT.

L'indemnité, soit le 38 %, s'élève à CHF 33'756.-- + la TVA de 8 % = CHF 36'456.-- .

Résidence les Pins

Les choses prennent place gentiment. Une délégation de la Municipalité a rencontré Mme Widmer, animatrice. Elle a un très bon contact avec les résidents, beaucoup de projets d'animation et se tient à disposition des locataires. Elle est aussi en train de créer un réseau. Maintenant, cette même Mme Widmer a ouvert un Institut de soins AW thérapie, espace dédié à la santé et à la beauté du corps, alors qu'initialement, rien n'était prévu dans ces bâtiments pour ce genre d'activités. Mais rien n'était - non plus prévu - dans l'acte de vente et la Municipalité n'a aucune marge de manœuvre pour interdire cette activité. Néanmoins, la seule consolation est que les résidents peuvent bénéficier des soins. Les extérieurs seront bientôt terminés et comme prévu, il y aura une terrasse et un jardin potager. Par contre, le litige concernant le prix des loyers n'est pas encore résolu mais, secondés par Me Mathey, nous poursuivons les démarches en cours.

PPA Les Câbleries

Participation de Cossonay. Le coût total PPA « les Câbleries » s'élève à CHF 90'469.62. Non pris en compte, car ne concerne que notre commune CHF 12'148.55. La commune de Cossonay a participé aux frais à hauteur de : 27.75%, soit CHF 21'750.00.

Communications de Mme Gay-Crosier concernant le personnel communal :

Au service extérieur, nous avons engagé un apprenti agent d'exploitation. Il s'agit de M. David Berset, de Lausanne, qui entrera en fonction le 1er juillet. Quant à l'administration, nous avons engagé une apprentie employée de commerce formation élargie, Mlle Nikita Sérafin, de Penthalaz, qui entrera en fonction le 28 juillet. Pour combler les départs du service extérieur, nous avons engagé M. David Corcuff, depuis le 1er mai et M. Robin Sablonnier, depuis le 1er juin. Enfin, nous avons le plaisir de vous informer que M. Jean-Bertin Oyono, apprenti agent d'exploitation a réussi ses examens. Nous n'avons pas encore les résultats des examens de Mlle Nadège Glayre, apprentie employée de commerce, formation élargie.

Routes et chemins, gaz, service des eaux et des égouts, éclairage public, matériel service extérieur, travaux publics et signalisation

Pierre-André Ischi, municipal

Nous arrivons au bout des travaux du changement de la conduite d'eau potable (Village, Charrières) . La mise en eau sera effectuée le 7 juillet. Le changement des conduites sur la route de Lussery-Villars débutera le 7 juillet pour environ 2 mois.

Bâtiments communaux, forêts, police des constructions, urbanisme

Yvan Rochat, municipal

Foyer paroissial

Interpellation – Motion ? Quel avenir pour le foyer paroissial. La Municipalité a décidé d'entrer en matière concernant l'avenir du foyer paroissial. Elle a rencontré une délégation du Conseil de paroisse le 19 mai 2014. Lors de cette séance, il est ressorti que la paroisse n'a pas les moyens d'entreprendre des travaux de réfection de ce bâtiment. C'est pourquoi la Municipalité a réactivé la proposition qui avait été faite, c'est-à-dire d'acquérir le bâtiment du foyer pour la somme symbolique de CHF 2.--. Pourquoi ? Pour la Municipalité, si de l'argent doit être investi, c'est pour servir à la rénovation de ce bâtiment. Le Conseil communal doit en débattre et donner une réponse à la Municipalité.

Quartier de Praz-Gérémoz

Le 13 mai 2014 s'est déroulée, au Verger, une séance d'information destinée à tous les propriétaires du plan de quartier de Praz-Gérémoz. En effet, le propriétaire principal veut entreprendre des travaux de rénovation – surélévation d'un étage sur une partie des bâtiments existants et construire le solde de la parcelle. La

Municipalité adhère à ce projet et doit manager l'étude du PPA. Financement par le propriétaire.

En Verney

Dans le nouveau PGA, il est prévu de développer une zone locative au Verney.

L'entreprise Losinger s'est intéressée aux parcelles concernées. Avec l'accord des propriétaires et après avoir rencontré la Municipalité, Losinger étudie, parallèlement à l'évolution du PGA, la création d'un Eco quartier. Cette façon de faire permet d'avancer dans l'étude du projet, ce qui représentera un gain de temps au moment de l'aboutissement du PGA (Plan Général d'Affectation).

Nouvelles du PGA

De nouvelles discussions sont en cours, suite à l'évolution de la LAT (loi sur l'aménagement du territoire) et de son application par le Canton via les Communes.

La Municipalité espère une mise à l'enquête à l'automne 2014.

Affaires sociales, affaires culturelles, affaires scolaires, protection civile et informatique

Yves Jauner, vice-syndic

Jeunes citoyens

Le 23 juin, nous avons reçu 13 jeunes citoyens pour les 18 ans. Après avoir passé les recommandations d'usage, nous avons partagé un repas en toute convivialité.

USL

Lors de la dernière assemblée générale de l'USL, nous avons remercié M. Christian Martinetti qui a mis fin, après quelques années, à son mandat de président de l'USL.

Mme Christiane Chevalier a repris les rennes de la présidence. Nous lui souhaitons beaucoup de succès.

Culture

Pour célébrer ses dix ans, la Compagnie du Talent présentera à Echallens un grand spectacle en plein air sur le thème du chantier. Ceci du 4 juillet au 2 août 2014.

Les jeunes citoyens du Gros-de-Vaud ont été invités à une soirée du spectacle.

1er Août

C'est en février que la décision a été prise avec les 4 communes Penthaz-Penthalaz-Daillens et Lussery-Villars de faire le 1er août à Penthalaz en lieu et place de Lussery-Villars. Après avoir rencontré l'artificier ainsi que vérifié les normes de sécurité avec le service du feu, nous avons pris la décision de faire le 1er août au Verger. L'information officielle devait être donnée aujourd'hui au conseil.

Une information était prévue d'être donnée aux riverains après le conseil.

Mais voilà nous sommes chez les cancaniers et il est difficile, voire impossible, de garder une information sans qu'elle soit transmise et déformée.

C'est environ 400 à 500 personnes qui sont attendues pour le 1er août. Raison pour laquelle nous avons choisi le Verger.

Les feux d'artifice communaux se feront au-dessus du chemin du Pâqueret.

Les feux d'artifice publics se feront en principe sur la place Madeleine Chamot Berthod, à l'emplacement de la patinoire.

Le feu de taille moyenne se fera entre l'Argospace et la patinoire. Tout ceci sous la surveillance des pompiers du SDIS Venoge.

Toutes les mesures de sécurité sont respectées et nous ferons de notre mieux pour éviter tout dommage. Il faut savoir que les feux peuvent également être supprimés sur ordre du canton au dernier moment.

Pompier

Lors de l'assemblée du conseil intercommunal du SDIS, les comptes 2013 ont été acceptés à la majorité.

Les charges du SDIS s'élèvent à CHF 922'833.00 pour 2013. Les charges selon le budget 2013 étaient de CHF 803'582 avec un coût par habitant de CHF 21.91.

Le coût par habitant pour les comptes 2013 est de CHF 21.21.

Conseil communal du 23 juin 2014

Chantal Gacond

La séance du Conseil communal est ouverte à 19h35 à la salle de conférence de la caserne des pompiers. M. Thierry Burnat, Président, souhaite la bienvenue et propose une petite visite très intéressante et instructive de la nouvelle caserne de Penthaz.

M. Burnat donne lecture du courrier :

- deux lettres de démission : Mmes Stéphanie Bassi et Céline Guex, toutes deux changeant de lieu de domicile.

- des citoyens demandent une surveillance accrue et régulière des zones de stationnement au quartier des Etangs.

- le collectif des usagers du chemin de l'Islettaz déplore une vitesse excessive des voitures et des camions empruntant le chemin de l'Islettaz. Ce collectif demande que la Municipalité fixe une limitation de vitesse à 30km/h.

- divers citoyens des parcelles attenantes à la place de sports Madeleine Chamot-Berthod s'inquiètent des dégâts que peut engendrer le feu du 1^{er} août sur la piste d'athlétisme et les feux d'artifice sur les habitations, toits, façades ainsi que meubles de jardin, bâches de piscine, végétation etc...

Mme Grandchamp s'inquiète elle aussi pour la piste et demande ce qui a été prévu pour la protéger. M. Jauner explique que le feu sera loin de la piste de tartan afin d'éviter de l'endommager, et que le feu sera petit, juste pour montrer le symbole du 1^{er} août. Les feux d'artifices communaux se feront au-dessus du chemin du Pâquet. Les feux d'artifice publics, à l'emplacement de la patinoire, seront délimités. Tout ceci sous la surveillance du SDIS région Venoge. M. Jauner est bien sûr ouvert à d'autres propositions.

Mme Borgeaud ajoute que les odeurs de fumée sont très difficiles à faire partir.

M. Zurbrügg désire savoir si la partie du mandat déjà payée au bureau d'architecte Translocal a bien été déduite de la facture reçue dernièrement. Mme Hautier répond par l'affirmative.

M. Lötscher demande si l'engagement de M. Oyono, qui a réussi ses examens de fin d'apprentissage, est avéré. Mme Hautier répond que c'est exact, pour le 1^{er} septembre, mais que cette information était prévue pour le prochain Conseil.

M. Rochat désire savoir pourquoi le SDIS a une augmentation de charges de CHF 100'000.- M. Jauner explique que ce n'est pas une augmentation des charges. Le calcul a été fait avec les habitants au 31.12.2012 et les comptes, avec les habitants au 31.12.2013. Le coût par habitant a diminué de quelques centimes.

Mme Chevalier demande combien de jeunes de 18 ans ont été invités. M. Jauner répond qu'une trentaine ont été invités, une dizaine se sont excusés et 13 ont participé.

Réponses de M. Rochat :

- foyer paroissial: le 19 mai, la Municipalité a rencontré une délégation du Conseil de paroisse et a réactivé son offre d'achat pour la somme symbolique de CHF. 2.-. Les rénovations dépassent le million. Le Conseil paroissial doit en débattre et donner une réponse à la Municipalité.

Le Conseil accepte à l'unanimité le nouvel ordre du jour modifié (il est ajouté au point 1 : Nomination et assermentation d'une nouvelle Conseillère communale **et d'un nouveau Municipal**).

Le président donne lecture des textes d'assermentation pour Conseiller communal et Municipal. Mme Barbosa et M. Chapuis

prononcent les mots « je le promets ». Dès cet instant, il y a une nouvelle Conseillère communale et le nombre de Conseillers est de 50. M. Chapuis, Municipal, entrera en fonction le 1^{er} juillet à la place de M. Rochat.

Le Conseil accepte à la majorité le préavis municipal d'intention n°40-2014 sur l'étude du projet de fusion des communes de Penthaz, Penthaz, Daillens et Lussery-Villars

Quelques avantages d'une fusion :

- répondre et faire face à la complexité des problèmes que les communes doivent traiter

- obtenir un poids politique plus important face au Canton

- mieux répondre aux attentes de la population

- le développement d'une vision commune améliorera l'équilibre des relations avec l'Etat

- le Canton encourage les fusions de communes en distribuant des subventions

Le rapport de la commission chargée d'étudier ce préavis propose de l'accepter. Le rapport est mis au vote et accepté à la majorité.

Le Conseil accepte à la majorité le préavis municipal n°42-2014 relatif aux comptes 2013 et au rapport de gestion

Le rapport n'est pas lu (après votation) mais débattu. MM Zürcher et Traini déplorent cette manière de faire, c'est un manque de respect pour le travail accompli.

Mme Probst demande quelle est la position de la Municipalité sur l'adéquation de la délégation de compétences, en matière de gestion du personnel, à la Secrétaire municipale ? Mme Hautier rappelle que c'est essentiellement pour avoir une personne de référence, car, contrairement à une entreprise, la Municipalité n'est que de passage. Dans les faits, chaque chef de service est très indépendant. Elle demande aussi pourquoi le montant des amendes a autant diminué (CHF 10'280.- en 2012 et CHF 2'820.- en 2013) ? Mme Hautier répond qu'il y avait des chantiers un peu partout, et qu'il n'y a pas eu d'interventions à ces endroits. La Municipalité a également délégué beaucoup de tâches à M. Parel qui s'est trouvé complètement débordé. Un nouveau cahier des charges lui a été remis. Tout va rentrer dans l'ordre et d'ailleurs c'est déjà bien parti. La commission de gestion invite à accepter le préavis n°42-2014. Le préavis et le rapport de gestion sont acceptés à la majorité.

Le Conseil accepte à la majorité le rapport des comptes de l'Association de la piscine

Le bénéfice se monte à CHF 41'685.30. C'est un résultat exceptionnel par rapport au bénéfice de l'exercice 2012 qui se montait à CHF 1'895.30. Le rapport est accepté à la majorité.

Le rapport de la commission des finances relatif au bus Penthaz-Penthaz-Daillens-Lussery-Villars

Il ne s'agit pas d'un rapport mais d'une information de la commission des finances.

M. Pellet explique que chaque commune doit payer les frais au prorata de ses habitants. Il a fallu louer des bus (retard de livraison des véhicules). Le goudronnage de la route entre Lussery et Daillens a coûté à Penthaz CHF 23.500.-. La facture finale s'est



En bref

39 conseillers
sont présents
Adoption du PV de la
séance du
17 mars 2014 à
l'unanimité.

A l'ordre du jour :

- 1 nomination
- 2 préavis
- 2 rapports
- 1 renouvellement
- 2 élections
- Nomination/dissolution de Commissions
- 1 dépôt d'une pétition

Le Conseil accepte à la majorité le préavis municipal d'intention sur l'étude du projet de fusion des communes de Penthaz, Pentha, Daillens et Lussery-Villars

Le Conseil accepte à la majorité le préavis municipal relatif aux comptes 2013 et au rapport de gestion

Le Conseil accepte à la majorité le rapport des comptes de l'Association de la piscine

Prochain Conseil communal : en septembre.

montée à CHF 97'200.- au lieu de CHF 40'000.- initialement prévus.

M. Andrey désire savoir quelle est la fréquentation des bus, la densification par rapport aux trajets parcourus, et la rentabilité à court terme ? Il souligne que les bus ne sont pas assez reconnaissables et visibles.

M. Rochat répond qu'on a demandé aux chauffeurs, début janvier de tenir une statistique. Nous ferons le point cet automne. C'est vrai, nous n'avons pas choisi une couleur voyante.

M. Joseph demande si les frais de goudronnage sont répartis entre les communes ? M. Rochat rassure l'assistance en précisant que c'est bien réparti entre les communes.

Renouvellement du bureau du Conseil pour l'année 2014-2015

Président du Conseil : M. Alain Pellet

1^{er} Vice-président : M. Eric Joseph

Scrutateurs : Mme Corinne Borgeaud et M. David Reber

Scrutateurs-suppléants : Mme Caroline Villard Le Bocey et M. Christoph Lötscher

Election de la Commission de Gestion pour l'année 2014-2015

Mme Sandrine Berthoud, MM Piéric Freiburghaus et Stéphane Zürcher

Mme Corinne Borgeaud et M. Daniel Traini

MM David Reber et Claude-Alain Zbinden

Election de la Commission des Finances pour l'année 2014-2015

MM Pascal Lerch, Pierre-Michel Devenoge et Marc Perroulaz

MM Daniel Rochat et Claude Brocard

Mme Pascale Zbinden et M. Jean-Pierre Monachon

Nomination/dissolution de Commissions

Les Commissions Eclairage Public et Equipement en eau potable du nouveau quartier du chemin de la Lisière ont été nommées.

Le Conseil accepte le dépôt de la pétition « pour une amélioration à court terme du confort des voyageurs à la gare de Cossonay-Penthaz »

M. Freiburghaus informe que 2230 signatures ont été récoltées pour la pétition. Il rappelle que la gare est vétuste, ses équipements inadaptés au standard actuel. Son amélioration à court terme est l'objectif de la pétition. Cette pétition sera déposée le 24 juin 2014 auprès du bureau du Grand Conseil Vaudois. Elle sera également

adressée aux CFF. Le Conseil accepte à l'unanimité que la pétition soit transmise à la Municipalité. Pour de plus amples informations, le PV de cette séance sera disponible sur notre site web www.penthalaz.ch (zone téléchargement répertoire "PV du Conseil"), après acceptation dudit PV lors du prochain Conseil.

Divers

M. Freiburghaus informe :

- la Commission Energie durable travaille sur l'élaboration d'un règlement sur les indemnités communales liées à la distribution d'électricité. Ce règlement permettra la perception d'une taxe, laquelle alimentera le fonds communal pour le développement durable. Il sera prochainement soumis à votre approbation.

- Une étude de faisabilité pour la création d'une centrale de chauffage au bois a fait l'objet d'un mandat. Tel que présenté dans le rapport, la distribution de chaleur n'est à ce jour pas faisable.

- La promotion d'une mobilité durable par la mise à disposition des cartes journalières CFF et de la voiture Mobility a été complétée par le bus navette Penthaz-Pentha-Daillens-Lussery-Villars.

- Le 13.09.2014, une Journée de la Mobilité, en collaboration avec les Sociétés locales sera organisée afin de favoriser la mobilité douce avec le concept et le logo de « Penthaz par-ci, par-là, pas à pas, chaque pas prolonge et enrichit la vie ». Lors du discours de M. Rochat, il y a eu un intense moment d'émotion, aussi bien de la part de l'orateur que de la Municipalité et du Conseil communal. M. Rochat remercie son épouse, qui l'a attendu pendant 12 ans, ses collègues de la Municipalité, les membres du personnel communal et les Conseillers communaux. M. Rochat finit par la citation de Jean Cocteau : « Ceux qui ne font pas les choses les racontent. Ceux qui les font se taisent ». L'assemblée applaudit chaleureusement M. Rochat.

Mme Hautier nous donne les résultats pour le projet de fusion : Lussery-Villars accepte, alors que Daillens refuse. A l'issue de la séance, on apprendra que Pentha a également accepté ce projet. M. Burnat termine son mandat de Président et souligne qu'il n'a pas été épargné. Les débats étaient animés. Il regrette la non lecture du rapport. Il est en partie responsable et s'en excuse. Il remercie la Municipalité, le personnel communal, les Conseillers communaux, les membres du bureau ainsi que la secrétaire.

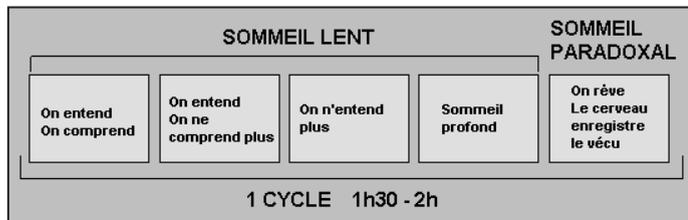
La séance est levée à 22h17. Le verre de l'amitié est offert par MM Chapuis, Rochat et Burnat.

Article Santé

Le sommeil

Isabelle Gay-Crosier, pharmacienne

Nous passons environ un tiers de notre vie à dormir, d'où l'importance du sommeil. Dans l'obscurité une hormone appelée mélatonine est sécrétée dans le cerveau et nous signale qu'il faut dormir. Au cours de la nuit, il y a tout d'abord la phase d'endormissement suivi de la phase de sommeil léger, puis se succèdent les phases de sommeil profond, puis des phases avec mouvements oculaires rapides (phase des rêves).



Un bon sommeil est essentiel à notre équilibre, notre santé et notre forme physique. Un manque de sommeil entraîne une baisse de rendement et de concentration, puis une agitation pouvant aller jusqu'à la dépression. Le système immunitaire sera aussi affaibli. Nous avons besoin de 7 à 8 heures de sommeil par 24 h., même si des différences individuelles existent, et que le besoin de sommeil diminue avec l'âge. Un nouveau-né dort 16 heures par jour. Vers cinq ans, il n'a plus besoin de sieste. Les ados dorment entre sept et neuf heures par nuit. Dès 50 ans, nous ne passons plus que le 5% de notre sommeil en sommeil profond.

Troubles du sommeil les plus fréquents :

- Modifications de la durée du sommeil
- Modifications du profil du sommeil
- Modifications de la qualité du sommeil
- Troubles de l'endormissement et de la continuité du sommeil
- Troubles du sommeil combinés

La majorité de ces troubles est d'ordre psychique (maladies dépressives, états d'anxiété, traumatisme, dépendance à l'alcool, dépendance aux somnifères, dépendance à des substances stimulantes).

Les apnées du sommeil :

La personne a l'impression d'avoir bien dormi, mais se sent fatiguée la journée. Cela est dû à des arrêts respiratoires qui peuvent aller jusqu'à plusieurs centaines par nuit. Ce syndrome semble aussi fréquent chez nous que le diabète... La cause la plus fréquente en est la surcharge pondérale qui provoque la fermeture des voies respiratoires supérieures en position couchée. La personne se réveille sans cesse la nuit sans s'en rendre compte.

Mouvements anormaux en dormant :

Le somnambulisme : il est prédominant chez les enfants et les ados ; attention aux risques de blessures.

Les mouvements de jambes : ils sont amples et ne sont pas perçus par la personne concernée ; ils consistent en des mouvements d'une demi-seconde à 5 secondes, se produisant toutes les 20 à 40 secondes et perturbent le sommeil. Ils peuvent même être res-



ponsables d'insomnie chez 15 à 20% des patients, voire de plus de 30% chez les personnes de plus de 60 ans.

Les jambes sans repos : c'est une sensation désagréable qui remonte le long des jambes surtout au repos et avant l'endormissement, et qui s'accompagne d'un besoin impérieux de bouger ; le mouvement soulage, mais la sensation revient dès que l'on s'arrête. Ce syndrome peut être le signal d'une maladie organique, mais la cause en est inconnue dans 40% des cas.



Alors que faire ?

Quelques règles de base à respecter :

1. Se coucher et se lever le plus souvent possible à la même heure (rythme).
2. Ne pas se coucher et vouloir se forcer à dormir, c'est inutile, mais aller se coucher quand on est fatigué.
3. Supprimer ou raccourcir la sieste.
4. Ne consommer de l'alcool qu'en faible quantité et pas dans les 2 à 3 heures avant le coucher, puisque l'alcool non métabolisé prive le sommeil de son effet régénérant.
5. Eviter les nuisances sonores, qui même si elles n'empêchent pas de dormir, peuvent perturber les phases du sommeil.
6. Pratiquer régulièrement de l'exercice physique le matin ou l'après-midi, mais pas dans les 3 heures précédant le sommeil.
7. Ne pas faire de gros efforts physiques ou intellectuels avant le coucher.
8. Disposer d'une chambre fraîche et bien aérée (14° à 18° pour des adultes).
9. Lors de réveils précoces, décaler progressivement l'heure du coucher de 15 minutes. Si le problème persiste plus de quelques semaines, consulter son médecin.
10. Lors de problèmes de l'endormissement, on peut aussi progressivement se réveiller plus tôt.
11. Lors de réveils nocturnes, ne pas s'énerver ; en général, ces réveils sont de courte durée.
12. Lors d'angoisses la nuit, consulter rapidement son médecin.

Parfois ces règles ne suffisent pas à rétablir une bonne qualité de sommeil. C'est là qu'un somnifère peut être utile, pour rompre le cercle vicieux. Il en existe quelques uns sans ordonnance médicale, principalement à base d'antiallergiques à fort pouvoir sédatif (attention aux effets secondaires) et surtout à base de plantes qui, si elles sont judicieusement associées, ont un bon effet (valériane, houblon, fleur de la passion). Il existe aussi des solutions en homéopathie et en spagyrie.

PENTHALAZ

Par-ci Par-là

PAS A PAS



..... chaque pas prolonge et enrichit la vie

Les autres sont soumis à une prescription médicale et ne devraient pas être pris

- par les personnes souffrant d'apnées du sommeil car les somnifères peuvent provoquer une dépression respiratoire
- par les personnes à tendance de dépendance (alcool, drogue, autres médicaments)
- par les personnes âgées dans la mesure où les somnifères détendent la musculature et peuvent augmenter un risque de chute.

Aucun somnifère ne devrait être pris au-delà de 2 mois, s'il n'y a pas d'autres maladies qui perturbent le sommeil.



Last minute CFF

Dès le 1er juillet 2014, nos cartes journalières CFF en last minute

La Municipalité



Les communes de Penthaz, Penthalaz, Daillens, Lussery-Villars, Vufflens-la-Ville et Mex, ont la possibilité d'acquérir les cartes encore disponibles du lendemain voir du jour même au prix de CHF 20.--.

Afin de pouvoir bénéficier du tarif réduit, ces cartes doivent être prises directement, sans réservation, à notre guichet du Contrôle des habitants aux horaires d'ouverture habituels. L'acquisition de ces cartes journalières est régie par des directives municipales.

Horaires :

Tous les matins de 7h30 à 11h30

Lundi après-midi de 13h30 à 17h00

Mercredi après-midi de 16h00 à 19h00

Qualité des sacs blancs taxés

La Municipalité

Valorsa a informé les communes que si certains citoyens venaient à se plaindre de la qualité des sacs blancs taxés, ils doivent se présenter dans les bureaux de la Commune, et rapporter les sacs défectueux avec la bague en papier qui entoure le rouleau, ou avec la date et le lieu d'achat, ceci dans le but de pouvoir identifier le défaut et le lot de fabrication.

Piéric Freiburghaus

Voilà non pas, seulement, un nouveau slogan que nous devrions voir apparaître dans l'espace public et sur les affiches des manifestations sportives et culturelles, mais une invitation, adressée à chacune et à chacun, à être un-e acteur-riche engagé-e dans l'amélioration de la qualité de vie et de l'environnement de notre localité. Les politiciens de stature internationale, ainsi que les médias, parlent du réchauffement climatique et de l'épuisement des énergies fossiles. Les médecins ne cessent de nous mettre en garde contre les risques liés à la sédentarité, à la surcharge pondérale dont souffrent de plus en plus d'enfants, de jeunes et d'adultes. Les psychologues et autres sociologues constatent la dilution des liens sociaux, l'isolement des personnes âgées ou encore le temps passé, seul-e, devant son ordinateur, console de jeux et autres réseaux. Mais à l'échelle d'une commune de 3000 habitants, que peut faire une municipalité ?

Que chacune et chacun d'entre nous peut-il faire ?

En instaurant et en aménageant, dès 2010, des « zones 30 », la Municipalité a fait un premier pas en direction de la mobilité douce. Aujourd'hui, en collaboration avec la commission permanente d'énergie durable du Conseil communal, la Municipalité édite une première carte mettant en exergue le réseau des chemins tranquillisés qui, du fait de la taille restreinte de notre localité, permet de se rendre en toute sécurité, d'un point extrême à un autre, dans un temps maximum de 25 minutes.

Il appartient dès lors à chacun et à chacune de faire l'apprentissage de nouvelles habitudes, de participer de manière collective et solidaire à l'amélioration de la qualité de vie et de l'environnement. Laissons la voiture, la moto ou le scooter au garage et préférons la marche à pied pour faire nos achats quotidiens, nous rendre au travail, emmener les enfants à l'école ou au sport, aller prendre le train, aller à une fête, à la piscine, à une manifestation sportive ou culturelle, etc. !

La marche à pied est bénéfique pour : préserver et améliorer sa santé – brûler des calories, se muscler, acquérir de la souplesse et de l'endurance-, se détendre et prendre du plaisir, réduire l'empreinte énergétique et diminuer les émissions de polluants et de bruit, faire des économies, libérer de la place sur l'espace public et permettre ainsi d'autres activités ludiques et sociales. Un enfant devrait pratiquer une activité physique quotidienne d'intensité moyenne, comme la marche à pied ou la bicyclette, de l'ordre d'une heure ; un adulte de l'ordre de 30 à 45 minutes.

La marche à pied est aussi particulièrement propice à la rencontre et à l'échange avec nos voisins et concitoyens, à faire connaissance avec d'anciens ou de nouveaux habitants. Tous ensemble, faisons évoluer la société de manière constante, silencieuse mais efficace ! Transmettons un village, un environnement, une planète plus enviable à nos enfants !

Penthaz organisera, samedi 13 septembre 2014, sa première journée de la mobilité douce.

Au nom de la Municipalité et de la commission énergie renouvelable, Piéric Freiburghaus

Pressing central

Katherin Laffely

Le beau temps est là et avant de ranger le manteau en lainage dans l'armoire, vite au pressing pour le donner à nettoyer ainsi que le tapis avec ses grosses taches et en même temps prendre la corbeille de linge à repasser...

Présentation

Bien situé au milieu du village, le pressing existe depuis 1986 et a été créé par Madame Yvette Golay qui sentait la nécessité d'un tel service. Madame Lisabeth Vessaz l'a repris entre 2005 et 2013. Le 1er juillet 2013, le local a été entièrement rafraîchi, repeint et réaménagé et c'est dans des locaux tous beaux que Madame Jocelyne Fischer a repris le commerce. Madame Fischer n'est pas une inconnue puisque pendant 10 ans elle a travaillé avec sa belle-mère et a ainsi pu se former. Habitant la région, mère de famille, ayant fait Marcelin, elle a une bonne connaissance des tâches ménagères. De plus, elle a aussi une formation d'infirmière et suite à un accident de ski qui ne lui permettait pas de reprendre sa profession, elle a changé de direction et a diversifié et augmenté ses compétences professionnelles et spécifiques grâce à la collaboration active avec Madame Vessaz. Dès le début, Jocelyne a engagé une collaboratrice, Madame Pierrette Tsakiris. Pierrette a retrouvé son village d'enfance avec plaisir puisqu'elle est née à Penthaz, y a vécu, s'est mariée en Grèce, a eu trois enfants et a immigré pendant 35 ans sur l'île de Rhodes. Après une vie active dans un magasin de motos et suite à la crise que vit la Grèce en ce moment, la famille a décidé de revenir vivre dans la région. Jocelyne et Pierrette sont ravies de travailler ensemble et ont la même façon de voir le service et le travail bien fait.

Appareillage

Dans ce salon, beaucoup de matériel très spécifique :

- 1 machine à laver le linge de 12 kg
- 1 machine à sécher le linge de 8 kg
- 2 stations de repassage à vapeur utilisable à l'horizontale ou à la verticale !
- 1 machine « Renzacci » pour nettoyer les textiles de façon chimique des produits pour enlever toutes les taches
- 1 machine pour emballer les habits repassés d'un film plastique et présentés sur cintre en métal. Il est possible de ramener ces cintres au pressing.
- 1 convoyeur c'est à dire un tapis roulant pour le stockage des habits prêts.

Spécificité des services

Jocelyne et Pierrette proposent des services bien utiles :

- lavage des habits de tous textiles
- séchage et repassage à l'heure de tout le linge ; service très apprécié des personnes seules
- repassage à l'heure de corbeille de linge propre ; environ une cinquantaine de corbeilles passent par le pressing chaque semaine. Beaucoup de ménages utilisent ce moyen très performant. Les corbeilles arrivent le matin. Lorsque le linge est repassé, Jocelyne lance un message « repassage OK » sur le portable et les clients peuvent venir chercher leur linge le soir même ou le lendemain. Ces dames connaissent si bien leurs clients et leurs effets qu'elles les



rangent par pile et la maîtresse de maison n'a plus qu'à les mettre dans l'armoire. Ce service est facturé à l'heure et le travail est très rapide grâce à la dextérité de ces professionnelles. Ceci peut être une aide bien utile et agréable pour une femme s'occupant du ménage... en terme de gain de temps pouvant être utilisé pour une autre tâche et en terme d'efficacité car le travail est fait par une bonne professionnelle :

- blanchisserie pour entreprises, par exemple les vestes de cuisine de divers établissements de la région ou les salopettes de garage
- traitement de toutes les taches tels sang, urine, vernis à ongles, stylo, etc... avec des produits bien spécifiques
- nettoyage des tapis, du cuir, des housses de matelas qui ont besoin d'un traitement spécial fait à Bern et qui partent du jeudi au jeudi
- nettoyage chimique de tous les lainages et tissus particuliers qui ne peuvent pas être lavés à l'eau.

La machine Renzacci datant de 22 ans, utilise du perchloréthylène, produit solvant utilisé pour le nettoyage à sec des tissus. Le perchloréthylène est classé comme produit nuisible à la santé et dangereux pour l'environnement mais donne une grande qualité de nettoyage pour des articles difficilement traitables ou non traitables avec l'eau. Cette machine sera remplacée cet été par une machine à KWL qui permettra de nettoyer tout aussi bien ces textiles particuliers. La nécessité de changer de machine découle des nouvelles normes de sécurité environnementale. Jocelyne est très attentive à l'écologie et a beaucoup réfléchi et étudié le choix d'une nouvelle machine. Pour ces deux machines, les déchets doivent être évacués par une filière particulière et éliminés de façon très spécifique.

Des contrôles réguliers du canton se font tous les 3 ans afin de vérifier le bon état de marche des machines et du salon.

Clientèle

La clientèle est familiale et environ 80 % des clients viennent des villages avoisinants et un peu de Penthalaz. Un dépôt existe à la boutique Tital à L'Isle. Il est aussi possible de donner des travaux de couture et chaque jeudi, Jocelyne amène les travaux à faire à la couturière de L'Isle qui prendra une semaine pour tout remettre en ordre.

En reprenant le commerce, Jocelyne a donné tous les habits qui attendaient dans la cave depuis plus de 8 ans... elle demande maintenant les noms des clients inconnus et leur numéro de téléphone afin d'éviter des oublis de garde-robe qu'elle ne gardera que 2 ans...

L'accueil est chaleureux et le contact peut s'intensifier au grès du temps pour devenir plus personnel. Ces dames travaillent à 100 % (40 heures par semaine). Le magasin est fermé les jeudis après-midi, les samedis-dimanches, les jours fériés et durant les vacances, environ quatre semaines par an.

En plus de l'aspect humain, l'investissement financier est important compte tenu de tout l'appareillage nécessaire et performant, le plastique pour emballer les habits, les cintres, les produits de nettoyage et les charges d'électricité.

Avenir

La reconnaissance du travail bien fait s'apprécie à la fidélité des clients; le service et l'amabilité de ces dames font que le pressing est un service de qualité et indispensable de notre commune.

Le bouche à oreille se fait de façon efficace surtout pour les corbeilles de repassage. En terme de publicité, le pressing soutient des sociétés locales en insérant une annonce dans leur livret de fête et utilise le journal de Cossonay pour souhaiter de bons voeux en fin d'année. Jocelyne et Pierrette apprécient la collaboration avec les commerces de la région et n'hésitent pas à rendre visite de façon régulière aux restaurants du coin et aux magasins environnants.

Jocelyne apprécie particulièrement d'accueillir les clients et sourit en voyant l'évolution de la garde-robe. Au fil du temps, la jolie petite robe rose à volants d'une petite fille devient de moins en moins virevoltante et de plus en plus sombre à l'adolescence pour redevenir joyeuse et gracieuse à l'âge adulte...



Contact

Fischer Jocelyne
Place centrale 3
1305 Penthalaz
Téléphone fixe
021 861 01 42
Téléphone portable
078 808 61 81

Ouvert du lundi au vendredi, de 7h30 à 12h et de 14h à 18h30. Fermé le jeudi après-midi et le samedi.

La FEDEVACO vous invite à la fête

La FEDEVACO



Pour ses 25 ans, la FEDEVACO invite petits et grands à faire la fête samedi 13 septembre à Morges. Les Halles CFF prendront les couleurs du Sud: expositions, BD, films, théâtre, danse, saveurs d'ici et d'ailleurs. Le chanteur K et le griot mandingue Nana Cissokho sont à l'affiche.

Gratuites, les animations proposées par la Fédération vaudoise de coopération (FEDEVACO) emmènent petits et grands à la découverte de la solidarité avec le Sud. Le cirque Coquino ouvre les feux avec un spectacle interactif. Lors d'un atelier, les plus téméraires goûteront aux joies du trapèze.

Les ados sont à la fête avec la troupe de breakdance Nuncha Crew. Entre deux représentations, objets insolites, affiches BD, dessins

de presse, courts-métrages et documentaires permettront de s'en mettre plein les mirettes.

De spectateur à spectActeur, il n'y a qu'un pas que la compagnie de théâtre LesArts franchit en proposant au public de modifier ses sketches sur le commerce équitable. Dans la même veine, un défilé de mode pas comme les autres donne une seconde vie aux vêtements récoltés par Textura. Des saveurs d'ici et d'ailleurs et un espace garderie complètent ce programme.

A l'affiche des concerts en soirée, le chanteur K emmène le public dans son univers poétique. Aux notes et aux mots ciselés de K succèdera le rythme endiablé des percussions d'un groupe sénégalais reconnu, Nana Cissokho & The Baye Fall Family. Le DJ Soul Koffi terminera la soirée en beauté.

Organisation faitière regroupant une quarantaine d'associations actives dans la coopération au développement, la FEDEVACO se mobilise depuis 25 ans pour faire vivre des projets liés à l'eau, à l'éducation, aux droits humains ou à la santé. Elle représente ses associations membres auprès du canton de Vaud et des communes vaudoises. Pour célébrer son quart de siècle, elle convie la population à une grande fête aux couleurs d'ici et d'ailleurs.

Informations pratiques

samedi 13 septembre 2014, de 13h00 à 01h00 à la halles CFF, rue des Sablons, Morges. Entrée libre. Programme complet sur www.fedevaco.ch

YFU cherche des familles d'accueil

Invitez le monde dans votre maison

Mathieu Gobet

Chères Familles de Suisse romande, Helena Laureyns de Belgique, Ave Takker d'Estonie ou encore José Garcia du Mexique sont 3 des quelque 20 étudiants d'échange qui cherchent encore une famille d'accueil en Suisse romande pour l'année prochaine afin de découvrir la Suisse, sa culture, ses habitants ou encore le français.

YFU est une organisation d'échange interculturel à but non lucratif qui permet déjà depuis 50 ans à des étudiants suisses d'aller découvrir une nouvelle culture et offre la possibilité à des étudiants du monde entier de venir découvrir la fondue, le lac léman ou encore le château de la Gruyère. Grâce à notre longue expérience nous sommes en mesure de proposer un réel soutien aux familles d'accueil que ce soit du point de vue de la préparation à l'accueil et durant la période d'accueil ou du point de vue administratif ainsi qu'aux étudiants d'échange à qui on offre un soutien avant, pendant et après leur année d'échange. Mais pour ce faire nous avons

toujours besoin de familles d'accueil qui souhaitent accueillir un jeune dans leur foyer et c'est pour cela que nous avons besoin de votre aide.

Accueillir chez soi, sur une longue période, un/e jeune d'un autre pays est non seulement une aventure, mais en plus, très souvent, la famille est récompensée par des expériences inoubliables et amusantes.

Seriez-vous vous-même en mesure d'accueillir un étudiant d'échange ou auriez-vous des personnes dans votre entourage qui pourraient être intéressées par cette expérience?

Si tel était le cas ou que vous avez simplement besoin de plus de renseignements, n'hésitez pas à consulter notre site internet www.yfu.ch ou à nous contacter par e-mail : mathieu.gobet@yfu.ch ou par téléphone le lundi et jeudi entre 9h00 et 17h00 au 026 466 11 11

Nous vous remercions de l'attention portée à ces quelques lignes et d'avance vous sommes reconnaissants de votre aide.

Un grand merci

M. Etienne Mayor



Comment vous dire merci pour tous les messages, les cartes, les lettres et les

signes de reconnaissance que vous m'avez offerts à l'occasion de mon départ ?

Je crois que le plus simple est que je vous livre les paroles de la chanson que j'ai préparée et chantée le 22 juin. Elle dit ma profonde reconnaissance.

Vive, vive, vive la vie ; tant de mercis emplissent ma tête
Vive, vive, vive la vie ; c'est grâce à Dieu un beau jour de fête

Pour les milliers de belles rencontres, au fil du temps et de la vie

Pour les discussions passionnantes, et pour quelques défis aussi

Pour les mots vrais que l'on s'est dits, les rires les pleurs qu'on s'est permis

Pour les festivités multiples, les soirées, les anniversaires
Dans cette paroisse où tout est triple, chaque village a ses affaires

Pour la confiance et le soutien, pour chacun qui a mis du sien.

Pour les contacts privilégiés avec toutes nos autorités
Pour les sourires des employés de la commune à leurs guichets
Les pâquerettes au cimetière, les relations qui sont sincères

Pour les jacks et les monitrices aides précieuses dans mon boulot

Pour tous ces samedis pas tristes, les bons repas qu'on mangeait chauds

Pour les jeux souvent rigolos, avec les gamins, les ados.

Pour notre conseil paroissial tant de séances qu'on a vécues
Les coudes serrés quand ça va mal, et l'amitié qu'on a tenue
Pour les complices et les copains, travaillant tous main dans la main

Pour André mon fidèle compère pour nos audaces et nos délires

Pour avoir su faire la paire dans le sérieux, et dans le rire
Pour ce qu'on a bien préparé ... et l'impro en complicité

Pour tout cela je veux vous dire un grand merci plein d'émotion
Et je souhaite nous prédire de bons moments à l'horizon
De la lumière pour nous conduire, faisons confiance au grand patron !

Travaux publics

Roan Vallat, Responsable du Service technique



Dans le cadre de la rénovation des équipements souterrains de la Commune de Penthalaz, de nombreux travaux seront entrepris au cours de l'année 2014 et 2015. Ces travaux comprendront la mise en séparatif des collecteurs des eaux usées/eaux claires et l'assainissement des conduites de distribution d'eau

potable et de défense incendie. Les tronçons concernés sont les suivants : la route de Lussery (de juillet à septembre 2014), la route de la Gare (septembre 2014 à l'automne 2015) et la rue Jean-Jacques Porchat (automne 2014).

De plus, le projet final pour la rénovation du carrefour du

Vieux Village devrait être porté à l'enquête publique au cours de la 2ème partie de cette année. A noter également, que dans le cadre de l'assainissement du bruit routier, des travaux seront entrepris ces prochaines années sur la route de Lausanne et de la Gare.

Agenda de la commune

Cultes

A 10h00 à l'église

- 13 juillet, cène
- 31 août
- 28 septembre
- 19 octobre, cène

Au Foyer

- 29 juin, dans le cadre de l'abbaye des Mousquetaires
- 27 juillet, cène
- 7 septembre, accueil de Catherine Novet, diacre, qui reprend le flambeau pour la catéchèse de l'enfance et des adolescents, après le départ d'Etienne Mayor. Bienvenue Catherine !
- 5 octobre, ouverture catéchisme, avec p'tit déj dès 9h15

A mentionner

Les autres dimanches, le culte a lieu à Penthalaz, à Daillens ou dans la région : voir le journal Bonne Nouvelle, les vitrines des églises et du foyer, ou encore le site internet de la paroisse : www.penthalaz.eerv.ch

Fête pour le départ d'Etienne Mayor et Journée d'offrande : la parole à Etienne qui nous adresse son « Merci ». Bonne route, Etienne, et heureuse retraite à toi et à Mireille !

Agenda USL

1er août 2014

Fête du 1er août à Penthalaz organisée par les communes de Penthalaz-Penthalaz-Daillens

21 au 23 août 2014

Venoge Festival

13 septembre 2014

Journée de la mobilité

7 octobre 2014

Troc d'automne

12 octobre 2014

Repas de soutien des archers du Gros-de-Vaud

1er et 2 novembre 2014

Loto de l'USL

15 novembre 2014

Soirée annuelle du chœur mixte L'Aloëttaz

22 novembre 2014

Inauguration de la caserne de pompiers

28 et 29 novembre 2014

Soirées annuelles de la FSG

6 décembre 2014

GAAP marché



Téléphones et horaires d'ouverture de l'administration communale

Secrétariat municipal et bourse communale

Ouverture des guichets :

- Tous les matins de 07h30 à 11h30
- Lundi après-midi de 13h30 à 17h00
- Mardi, mercredi, jeudi, vendredi après-midi les bureaux sont fermés à la population sauf sur rendez-vous.

Permanence téléphonique :

- Tous les matins de 07h30 à 11h30
- Tous les après-midi de 14h00 à 16h00

Secrétariat municipal

- Tél. 021 863 20 50

Bourse communale

- Tél. 021 863 20 51

Service technique

- Tél. 021 863 20 55

Service de la population

Ouverture des guichets :

- Tous les matins de 07h30 à 11h30
- Lundi après-midi de 13h30 à 17h00
- Mercredi après-midi de 16h00 à 19h00
- Mardi, jeudi, vendredi après-midi les bureaux sont fermés à la population.

Permanence téléphonique :

- Durant les heures d'ouverture des guichets

Contrôle des habitants

- Tél. 021 863 20 52

Accueil de midi

Midicroque

- Tél. 076 229 31 99

Jubilaires

Yves Jauner, Municipal

Anniversaire 100 ans

Alice Golay le 7 juin 2014



Anniversaire 60 ans de mariage

Yvonne et Gilbert Chanson,
le 15 mai 2014
Odette et Jean-Pierre Schopfer,
le 15 mai 2014

Horaires d'ouverture de la déchetterie toute l'année

- Mardi de 15h30 à 18h30
- Mercredi de 9h15 à 11h45
- Jeudi de 15h30 à 18h30
- Vendredi de 15h30 à 18h30
- Samedi de 10h00 à 16h00

Numéros d'urgence

Police : 117

Sapeurs-pompiers : 118

Ambulances : 114

Intoxications : 145

REGA : 1414

Médecins et pharmacies de gardes : 0848 133 133

Vétérinaire de garde : 021 861 33 19

Bus découvertes

La Municipalité

Neuf samedis pour découvrir la campagne vaudoise : Les 24 mai, 7 juin, 21 juin, 5 juillet, 26 juillet, 9 août, 23 août, 6 septembre et 13 septembre

Le principe est simple, un billet pour la journée et vous voilà libre de voyager, de vous arrêter et de reprendre le bus où vous voulez. Ce bus circule toute la journée, vous donnant ainsi une excellente manière de découvrir à votre guise la campagne vaudoise. Composez vous-même votre journée découverte !



Découvrez la brochure sur le site www.echallens-tourisme.ch



26 juillet	Boucle 2	Echallens-Penthalaz à travers le Gros-de-Vaud
9 août	Boucle 1	Entre Moudon et Bercher
23 août	Boucle 2	Echallens-Penthalaz à travers le Gros-de-Vaud
6 septembre	Boucle 1	Entre Moudon et Bercher
13 septembre	Boucle 3	Moudon – Oron – Servion

Boucle 2, Echallens et Penthalaz : une quarantaine de kilomètres entre le centre du Gros-de-Vaud aux rives de la Venoge ! Villages et paysages méconnus, les sud-ouest de cette région, vous réservent de belles surprises...

Sélection du concours photo

Le Cancanier



▲ Jean-Pierre Frei

Voici, pour le concours, [une photo prise] hier soir 13 juin 2014 au carrefour Ch. Rouge/Ch. du Mont-Blanc. Il s'agit du reflet du crépuscule sur les nuages situés côté est. Meilleures salutations.



▲ Famille Laurence Ferrari

Bonjour, Photo prise le soir de la Fête des Mamans. Salutations de la famille Ferrari.

◀ Colette Dutoit

[Cette photo] a été prise le 31 mai 2014 depuis les jardins du Verney et représente un joli parterre de coquelicots.

Aurélien Jaquillard ▶
Bonjour,
Voici une photo prise [...] le 13 mai 2014.